Sourate N° 87 : Al-A'lâ - Le Très-Haut

(mecquoise, nombre de versets : 19, ordre chronologique : 8)

سُورَةُ الْأَعْلَى

Le mérite de cette sourate

Cette sourate a été révélée à La Mecque, avant l'émigration, comme l'indique le récit d'Al-Barâ' Ibn 'Âzib ﷺ : « Les premiers compagnons à nous rejoindre à Médine furent Mus'ab Ibn 'Umayr et Ibn Umm Maktûm qui se mirent à nous enseigner le Coran. Puis vinrent 'Ammâr, Bilâl et Sa'd, et ensuite 'Umar Ibn Al-Khattâb accompagné d'une vingtaine de fidèles. Puis, le Messager d'Allah ﷺ arriva et ce fut là le jour le plus heureux pour les habitants de Médine. Les enfants s'écriaient : "Voilà le Messager d'Allah !" Lorsqu'il arriva, je récitais déjà : ﴿ **Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très-Haut** ﴾ ainsi que d'autres sourates. »[1354]

On rapporte aussi que le Prophète ﷺ dit à Mu'âdh : « **Pourquoi ne récites-tu pas dans ta prière : ﴿ Glorifie le nom de ton Seigneur le Très-Haut ﴾, ﴿ Par le Soleil et sa clarté ﴾ et ﴿ Par la nuit quand elle enveloppe tout ﴾ ?** »[1355]

An-Nu'mân Ibn Bashîr ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ avait l'habitude de réciter, lors de la prière des deux fêtes : ﴿ **Glorifie le nom de ton Seigneur le Très-Haut** ﴾ et ﴿ **T'est-il parvenu le récit de l'enveloppante ?** ﴾[1356] Lorsque la fête tombait un vendredi, il récitait ces deux sourates dans les deux prières (celle de la fête et celle du vendredi).[1357]

De plus, Ubayy Ibn Ka'b, 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Abbâs, 'Abdu-r-Rahmân Ibn Abzâ et 'Â'isha rapportent que le Prophète ﷺ récitait : ﴿ **Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très-Haut** ﴾, ﴿ **Dis : « Ô vous les infidèles ! »** ﴾[1358] et ﴿ **Dis : « Il est Allah, l'Unique** ﴾[1359] lors de la prière impaire du witr.[1360]

[1354] *Fath Al-Bârî* (8/569).

[1355] C'est-à-dire : les sourates 87, 91 et 92. *Fath Al-Bârî* (2/234) et Muslim (1/340).

[1356] S88.

[1357] Ahmad (4/271).

[1358] S109.

[1359] S112.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

﴿ سَبِّحِ اسْمَ رَبِّكَ الْأَعْلَى ﴿١﴾ الَّذِي خَلَقَ فَسَوَّىٰ ﴿٢﴾ وَالَّذِي قَدَّرَ فَهَدَىٰ ﴿٣﴾ وَالَّذِي أَخْرَجَ الْمَرْعَىٰ ﴿٤﴾ فَجَعَلَهُ غُثَاءً أَحْوَىٰ ﴿٥﴾ سَنُقْرِئُكَ فَلَا تَنسَىٰ ﴿٦﴾ إِلَّا مَا شَاءَ اللَّهُ ۚ إِنَّهُ يَعْلَمُ الْجَهْرَ وَمَا يَخْفَىٰ ﴿٧﴾ وَنُيَسِّرُكَ لِلْيُسْرَىٰ ﴿٨﴾ فَذَكِّرْ إِن نَّفَعَتِ الذِّكْرَىٰ ﴿٩﴾ سَيَذَّكَّرُ مَن يَخْشَىٰ ﴿١٠﴾ وَيَتَجَنَّبُهَا الْأَشْقَى ﴿١١﴾ الَّذِي يَصْلَى النَّارَ الْكُبْرَىٰ ﴿١٢﴾ ثُمَّ لَا يَمُوتُ فِيهَا وَلَا يَحْيَىٰ ﴿١٣﴾ ﴾

Au nom d'Allah le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux

« (1). Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très-Haut, (2). Celui qui a créé et agencé harmonieusement, (3). qui a déterminé et guidé, (4). et qui a fait pousser le pâturage, (5). et le réduit ensuite en sombre fourrage. (6). Nous te ferons réciter [le Coran], de sorte que tu n'oublieras (7). que ce qu'Allah veut, car Il connaît ce qui est apparent ainsi que ce qui est caché. (8). Nous te mettrons sur la voie la plus facile. (9). Rappelle, donc, où le Rappel doit être utile. (10). Quiconque craint [Allah] en tirera profit, (11). tandis que s'en écartera le réprouvé, (12). qui brûlera dans le plus grand Feu, (13). où il ne mourra ni ne vivra. »

La glorification du Très-Haut (V1)

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte que chaque fois que le Prophète ﷺ récitait : « **Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très-Haut** », il disait : « **Gloire à mon Seigneur le Très-Haut !** » et lorsqu'il récitait la sourate Al-Qiyâma et qu'il atteignait le verset :

﴿ أَلَيْسَ ذَٰلِكَ بِقَادِرٍ عَلَىٰ أَن يُحْيِيَ الْمَوْتَىٰ ﴿٤٠﴾ ﴾

« **Celui-là (Allah) n'est-Il pas capable de faire revivre les morts** »[1361], il disait : « **Assurément, gloire à Toi !** »[1362]

Par ailleurs, 'Uqba Ibn 'Âmir Al-Juhanî ﷺ rapporte que lorsque fut révélé le verset suivant :

[1360] Dans la version de 'Â'isha, on trouve l'ajout des deux sourates protectrices (113 et 114). Ahmad (5/123, 1/299, 3/406, 6/227).

[1361] S75 V40.

[1362] At-Tabarî (24/367).

﴿ فَسَبِّحْ بِٱسْمِ رَبِّكَ ٱلْعَظِيمِ ﴿٧٤﴾ ﴾

﴿ **Glorifie donc le nom de ton Seigneur, le Très-Grand !** ﴾[1363], le Prophète ﷺ nous ordonna de prononcer cette formule lors de l'inclinaison et lorsque fut révélé : ﴿ **Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très-Haut** ﴾, il ordonna de prononcer cette formule lors de la prosternation.

Le cycle de vie des plantes (V2-5)

﴿ **Celui qui a créé et agencé harmonieusement** ﴾, donnant à chaque créature la meilleure forme, ﴿ **qui a déterminé et guidé** ﴾ les hommes vers le bonheur ou le malheur, et les animaux vers leur gîte[1364].

Ce verset est semblable au suivant, qui retrace les propos de Mûsâ adressés à Pharaon :

﴿ قَالَ رَبُّنَا ٱلَّذِىٓ أَعْطَىٰ كُلَّ شَىْءٍ خَلْقَهُۥ ثُمَّ هَدَىٰ ﴿٥٠﴾ ﴾

﴿ **« Notre Seigneur, dit Mûsâ, est Celui qui a donné à chaque chose sa propre nature puis l'a dirigée ! »** ﴾ [1365]

'Abdu-l-Lâh Ibn 'Amr ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Allah a fixé le sort de Ses créatures cinquante mille ans avant la création des cieux et de la Terre. Son Trône se trouvait alors sur l'eau.** »[1366]

﴿ **Et qui a fait pousser le pâturage** ﴾, à savoir toutes sortes de plantes et de cultures, ﴿ **et le réduit ensuite en sombre fourrage** ﴾, c'est-à-dire : sec.

Le Prophète ﷺ n'oubliera pas la révélation (V6-8)

﴿ **Nous te ferons réciter [le Coran], de sorte que tu n'oublieras** ﴾, ô Muḥammad, ﴿ **que ce qu'Allah veut.** ﴾ Le Très-Haut promet à Son Messager de lui faire réciter le Coran de telle sorte qu'il n'en oubliera rien. Ainsi, le Prophète ﷺ n'en oubliera que ce qu'Allah aura voulu qu'il oublie, car il aura été abrogé et retiré du Coran.

﴿ **Car Il connaît ce qui est apparent ainsi que ce qui est caché** ﴾, rien n'échappe à Sa connaissance.

[1363] S56 V74.
[1364] Aṭ-Ṭabarî (24/369).
[1365] S20 V50.
[1366] Muslim (4/2044).

﴿ **Nous te mettrons sur la voie la plus facile** ﴾, en te facilitant la prononciation de bonnes paroles et l'accomplissement de bonnes actions, et en instituant pour toi une législation juste et facile, qui ne t'impose aucune gêne ni difficulté.

La transmission du rappel (V9-13)

﴿ **Rappelle, donc, où le Rappel doit être utile** ﴾, ceci est une règle en termes d'enseignement, ainsi le savoir ne doit être transmis qu'à ceux qui en sont dignes. On rapporte ces propos de 'Alî ﷺ : « Parlez aux gens de ce qu'ils peuvent comprendre ; voulez-vous qu'Allah et Son Messager soient traités de menteurs ? »

﴿ **Quiconque craint [Allah]** ﴾ et sait qu'il aura à Le rencontrer, ﴿ **tirera profit** ﴾ de tes enseignements, ﴿ **tandis que s'en écartera le réprouvé, qui brûlera dans le plus grand Feu, où il ne mourra ni ne vivra** ﴾, il ne trouvera jamais le repos au travers de la mort, et la vie ne correspondra pour lui qu'à de terribles châtiments.

Abû Sa'îd Al-Khudrî ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ dit : « **Quant aux réprouvés de l'Enfer, destinés à y demeurer, ils n'y mourront ni n'y vivront. Il y aura des gens à qui Allah voudra faire miséricorde, et qu'Il fera mourir en Enfer. Les intercesseurs viendront alors à eux. Chacun d'eux se saisira d'un groupe [de ces morts] et les fera revivre (ou ils renaîtront alors dans le fleuve de la pudeur, ou de la vie ou encore du Paradis), si bien qu'ils se mettront à pousser comme la graine germant dans le limon.** » Il ajouta : « **Ne voyez-vous pas l'arbre vert qui jaunit pour reverdir ensuite ?** » Quelqu'un dit : « Il parlait comme s'il vivait à la campagne ! »[1367]

Abû Sa'îd Al-Khudrî ﷺ rapporte aussi cette parole du Prophète ﷺ : « **Quant aux réprouvés de l'Enfer, destinés à y demeurer, ils n'y mourront ni n'y vivront. Mais il y aura des gens qui seront touchés par le Feu à hauteur de leurs péchés - ou de leurs fautes. Allah les fera mourir une fois, si bien qu'ils seront carbonisés. Puis, on permettra l'intercession, on les amènera par groupes et ils seront dispersés auprès des fleuves du Paradis et il sera dit : "Ô gens du Paradis ! Versez-en sur eux !" Ils se mettront alors à pousser comme la graine germant dans le limon.** » Un homme dit : « Le Prophète ﷺ parlait comme s'il avait vécu à la campagne. »

[1367] Ahmad (3/5).

﴿ قَدْ أَفْلَحَ مَن تَزَكَّىٰ ﴿١٤﴾ وَذَكَرَ اسْمَ رَبِّهِ فَصَلَّىٰ ﴿١٥﴾ بَلْ تُؤْثِرُونَ الْحَيَاةَ الدُّنْيَا ﴿١٦﴾ وَالْآخِرَةُ خَيْرٌ وَأَبْقَىٰ ﴿١٧﴾ إِنَّ هَٰذَا لَفِي الصُّحُفِ الْأُولَىٰ ﴿١٨﴾ صُحُفِ إِبْرَاهِيمَ وَمُوسَىٰ ﴿١٩﴾ ﴾

﴿ (14). Bienheureux est, certes, celui qui se purifie, (15). et évoque le nom de son Seigneur, puis célèbre la prière ! (16). Mais vous préférez plutôt la vie présente, (17). alors que l'au-delà est meilleur et plus durable. (18). Ceci se trouve, certes, dans les Feuillets anciens, (19). les Feuillets d'Ibrâhîm et de Mûsâ. ﴾

Les bienheureux (V14-15)

﴿ **Bienheureux est, certes, celui qui se purifie** ﴾, purifie son âme de toute souillure et qui obéit à la révélation faite par Allah à Muḥammad ﷺ, ﴿ **et évoque le nom de son Seigneur, puis célèbre la prière** ﴾ en son temps, à la recherche de la satisfaction divine, Lui obéissant et étant soumis à Lui. 'Umar Ibn 'Abdi-l-'Azîz récitait ce verset lorsqu'il ordonnait aux gens de s'acquitter de l'aumône de fin de Ramaḍân.

A propos de ce verset, Abû Al-Aḥwaṣ disait : « Si l'on réclame l'aumône à l'un de vous tandis qu'il s'apprête à accomplir la prière, qu'il fasse l'aumône avant de prier, car Allah a dit : ﴿ **Bienheureux est, certes, celui qui se purifie, et évoque le nom de son Seigneur, puis célèbre la prière.** ﴾ »[1368]

Qatâda interprète le verset en disant : « Il purifie ses biens (par l'aumône) et satisfait ainsi son Créateur. »[1369]

Le caractère insignifiant et vil de ce bas-monde (V16-17)

﴿ **Mais vous préférez plutôt la vie présente** ﴾ à l'au-delà, vous préférez ainsi profiter de la vie d'ici-bas plutôt que de pratiquer de bonnes œuvres qui vous assureraient le salut dans l'au-delà, ﴿ **alors que l'au-delà est meilleur et plus durable.** ﴾ En effet, ce bas-monde est éphémère et méprisable tandis que l'au-delà est éternel ; comment donc une personne douée de raison peut-elle préférer ce qui est éphémère et voué à disparaître à ce qui est éternel ?

Abû Mûsâ Al-Ash'arî ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Celui qui aime son bas-monde négligera son au-delà et celui qui aime son au-delà négligera son bas-monde. Préférez donc ce qui demeurera à ce qui est voué à disparaître ! »**[1370]

[1368] At-Tabarî (24/374).
[1369] At-Tabarî (24/374).
[1370] Aḥmad (4/412).

Les Feuillets d'Ibrâhîm et de Mûsâ (V18-19)

﴿ **Ceci se trouve, certes, dans les Feuillets anciens, les Feuillets d'Ibrâhîm et de Mûsâ.** ﴾ Ce verset est similaire aux suivants :

﴿ أَمْ لَمْ يُنَبَّأْ بِمَا فِي صُحُفِ مُوسَىٰ ﴿٣٦﴾ وَإِبْرَاهِيمَ الَّذِي وَفَّىٰ ﴿٣٧﴾ أَلَّا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ ﴿٣٨﴾
وَأَن لَّيْسَ لِلْإِنسَانِ إِلَّا مَا سَعَىٰ ﴿٣٩﴾ وَأَنَّ سَعْيَهُ سَوْفَ يُرَىٰ ﴿٤٠﴾ ثُمَّ يُجْزَاهُ الْجَزَاءَ الْأَوْفَىٰ ﴿٤١﴾
وَأَنَّ إِلَىٰ رَبِّكَ الْمُنتَهَىٰ ﴿٤٢﴾ ﴾

﴿ **Ne lui a-t-on pas annoncé ce qu'il y avait dans les Feuillets de Mûsâ et ceux d'Ibrâhîm qui a tenu parfaitement [sa promesse], qu'aucune [âme] ne portera le fardeau d'une autre et qu'en vérité, l'Homme n'obtient que [le fruit] de ses efforts et que son effort, en vérité, lui sera présenté [le Jour du Jugement] ? Ensuite il en sera récompensé pleinement, et [ne lui a-t-on pas annoncé] que tout aboutit, en vérité, vers ton Seigneur…** ﴾ [1371]

﴿ **Ceci se trouve, certes, dans les Feuillets anciens** ﴾, « ceci » n'est autre que cette sourate qui figurait, selon Ibn 'Abbâs ﷺ, en totalité dans les Feuillets d'Ibrâhîm et de Mûsâ.

Quant à Ibn Jarîr, il indique que « ceci » fait référence à ce qui le précède, à savoir : ﴿ **Bienheureux est, certes, celui qui se purifie, et évoque le nom de son Seigneur, puis célèbre la prière ! Mais vous préférez plutôt la vie présente, alors que l'au-delà est meilleur et plus durable.** ﴾ [1372]

Cette interprétation est aussi attribuée à Qatâda et Ibn Zayd et elle semble la mieux fondée. Et Allah est le plus savant.

Ainsi s'achève l'exégèse de la sourate Al-A'lâ, louange à Allah !

[1371] S53 V36-42.

[1372] At-Tabarî (24/377).